



HAL
open science

”Le Genre à l’épreuve des nouvelles parentalités”

Marie-Joseph Bertini

► **To cite this version:**

Marie-Joseph Bertini. ”Le Genre à l’épreuve des nouvelles parentalités”. Editions Erès. Parentalité(s) et après ? 2021, , pp.63-79, 2021. halshs-03521501

HAL Id: halshs-03521501

<https://shs.hal.science/halshs-03521501>

Submitted on 11 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le Genre à l'épreuve des nouvelles parentalités

Marie-Joseph Bertini¹

Toute réflexion sur la parentalité, *a fortiori* quand celle-ci est conjuguée au pluriel et affectée d'un coefficient de nouveauté qui réinterroge ses fondements – on parle alors de nouvelles parentalités – passe par une tentative de différenciation forte de ce concept avec celui de parenté. Si ce dernier désigne le fait d'appartenir à la même famille qu'une autre personne, et donc l'ensemble des membres d'une même famille, son étymologie latine le rattache dans la langue au *parere*, c'est-à-dire au fait d'apparaître, mais aussi de se soumettre, d'obéir, d'être sous la dépendance de. De fait, la parenté renvoie à un ordre social immuable au sein duquel les rapports entre les individus (hommes et femmes, filles et garçons, parents et enfants) sont fortement hiérarchisés, à l'image des sociétés et des cultures qui les produisent.

L'institution imaginaire de la famille

Dans ses *Métamorphoses de la parenté*², l'anthropologue français Maurice Godelier indique que, dans toutes les cultures, un homme et une femme ne suffisent pas à faire un enfant, de même que jamais la parenté ne constitue le fondement de la société : c'est celle-ci, *a contrario*, qui en lui préexistant la structure et la régule. C'est la raison pour laquelle, ajoute Godelier, la famille homoparentale avec son désir d'enfant et sa volonté de transmission, loin d'être une aberration et un danger pour la norme sociale, la renforce paradoxalement. Selon lui, les métamorphoses de la parenté n'ont jamais été de simples accidents, mais des transformations cohérentes et régulières des rapports sociaux. Cette approche permet de comprendre combien « le désordre » actuel de la famille, et donc de la parenté, sa mise en crise, a valeur de solution et non de problème, tant la déconstruction du modèle de la famille au singulier coïncide avec une valorisation croissante de la famille au pluriel, et ce dans tous les milieux sociaux. Contrairement à certaines idées reçues, nos sociétés se trouvent moins confrontées aujourd'hui à une crise de la famille et des valeurs familiales, à travers l'aspiration à faire famille autrement, qu'à une restructuration des modes de régulation sociale qui lui sont associés.

En ce sens, le glissement de la notion de parenté vers la notion de parentalité révèle le fait que la famille constitue un champ de pratiques porteuses de transformations sociales. Ce qui complique les choses, c'est que la famille et le système qui l'organise (la parenté) nous apparaissent comme relevant de catégories naturelles, comme allant de soi. Les divers systèmes de parenté imaginés par l'espèce humaine ont donné lieu à de nombreuses typologies, sans qu'aucune définition n'ait jamais pu faire l'unanimité. On ne peut dater l'origine de la famille, ni son ordre d'apparition parmi les autres modes d'organisation sociale. Elle émerge probablement au moment où la division du travail et le développement économique rendent nécessaire le remplacement des relations libres et volontaires

¹ Professeure des Universités en Sciences de l'information et de la communication, Directrice du Laboratoire Interdisciplinaire Récits, Cultures et Sociétés (LIRCES, UP-3159) d'Université Côte d'Azur.

² M. Godelier, Paris, Fayard, 2004.

– qu'on retrouve dans le clan – par des rapports contraints et hiérarchisés sous l'autorité d'un chef tout puissant.

Pour autant, la famille nucléaire que l'on connaît aujourd'hui en Occident n'a pas toujours existé. Elle s'est finalement imposée tardivement, supplantant la famille-souche qui faisait cohabiter plusieurs générations et qui a longtemps été l'une des formes dominantes. De Georges Duby à Paul Veyne, en passant par Françoise Héritier et Margaret Mead, nombre de travaux en Sciences humaines et sociales (SHS) montrent que la parenté a une histoire. Or l'historicité de la parenté s'oppose à sa naturalité décrétée. S'il est fût difficile de faire émerger un regard critique sur la famille, il faut rappeler que sa critique la plus radicale avait été formulée dès 1884 par Friedrich Engels dans son ouvrage *Les origines de la famille, de la propriété privée et de l'État*. Considérée par l'auteur comme une unité de reproduction et de production, la famille a pour rôle essentiel de domestiquer l'enfant et la femme et de les façonner sur le tour des besoins du système économique et politique. Friedrich Engels met au jour l'articulation entre la famille, la distribution de la société en classes et celle de l'humanité en Genre, le statut inférieur des femmes étant l'une des conditions de la souveraineté de ce modèle, dont la fonction est, selon l'auteur, essentiellement d'ordre social-économique. Comment ne pas voir dans ces réflexions le creuset de ce qui deviendra, un siècle plus tard, la théorie de l'intersectionnalité développée par la juriste américaine Kimberlé Crenshaw³ et popularisée en France par la philosophe Elsa Dorlin⁴ ?

Les sociologues de la famille, notamment François de Singly, ont redécouvert cet aspect fondamental de la famille, résultante des stratégies économiques, juridiques et religieuses ayant pour but d'assurer un contrôle social puissant. La famille, en tant que système de parenté dominant en Occident, apparaît donc comme une instance surdéterminée qui surdétermine à son tour l'ensemble des productions culturelles et sociales. Tout au long de l'Histoire, ce sont les catégories sociales dominantes qui modélisent la parenté. Ainsi au Moyen Âge ce sera le modèle féodal-aristocratique qui dominera avec son corollaire, la propriété foncière. C'est à la royauté et à l'Église qu'il reviendra d'établir un modèle parental basé sur la transmission du patrimoine génétique et économique. L'organisation de l'Église elle-même devient à partir du VI^e siècle le modèle d'organisation de tous les États modernes. En outre, elle développe une théorie de la famille en régentant les mariages princiers, afin d'empêcher les coalitions de ces États de se retourner contre elle. De sorte que la famille est pensée comme un petit État et l'État comme une petite famille. Notons que la Révolution française ne changera rien à cette modalité de structuration familiale en choisissant de maintenir l'autorité toute-puissante du *pater familias* et la subordination des femmes et des enfants qui en découle.

Les recherches en SHS participent à replacer les systèmes de parenté dans le cadre de l'histoire des mentalités, c'est-à-dire d'un processus de transformation propre à l'organisation de la vie psychique et sociale, mais aussi des sentiments

³ "Race, Reform and Retrenchment: Transformation and Legitimation in Anti Discrimination Law", Harvard Law Review, n° 101, 1988.

⁴ *Sexe, race, classe, pour une épistémologie de la domination, dirigé par*, Paris, Presses universitaires de France, 2009.

et des mœurs. L'amour, produit de l'histoire des mentalités⁵, associe ainsi non plus deux lignées, mais deux partenaires qui ne représentent qu'eux-mêmes et qui font primer la logique sentimentale sur la logique d'intérêt du groupe parental. Le sentiment amoureux accroît le poids de l'individu et son autonomie face à l'autorité et à la tradition. « Il devient le modèle de sens pour construire des univers individuels de vie où chacun doit inventer et trouver lui-même l'architecture de sa vie »⁶. L'autre choisi, élu, offre ainsi une forme de reconnaissance de soi-même qui permet de s'aventurer à la fois à l'extérieur de soi et à l'intérieur de soi. En se refermant sur lui-même dans l'amour, le couple s'ouvre à une altérité radicale et nouvelle, à une expérience de l'altérité inconnue des stratégies matrimoniales traditionnelles. Dans *Le choc amoureux*⁷, le sociologue italien Francesco Alberoni décrit l'amour comme « un mouvement social à deux ». Le sentiment amoureux, c'est donc la passerelle qui permet la transition de la parenté moderne vers la parentalité contemporaine ouverte sur le refus des hypocrisies sociales, sur l'affirmation des différences et sur la revendication de nouveaux modes de parenté fondés sur une double reconnaissance à la fois statutaire et intime.

De l'agir parental

Sous l'effet du sentiment amoureux, la gestion morale de la famille, qu'elle soit étatique ou religieuse, a reculé. Les catégories normatives ont cédé le terrain aux catégories gestionnaires axées sur ce que nous appellerons *un agir parental*, où le faire l'emporte sur l'être. La parenté cède ici la place à la montée de la notion de parentalité et de réseau parental qui déborde à nouveaux frais les cadres de la famille nucléaire puisqu'il comprend les parents biologiques, les nouveaux conjoints des parents, les anciens conjoints des parents, les beaux-parents. Un réseau parental lui-même amplifié par les techniques de procréation assistée, d'insémination artificielle, de don d'ovocyte ou de sperme, de gestation pour autrui, de familles adoptives, de familles d'accueil...

Issue des mutations et de l'ouverture des formes de la parenté, la parentalité, en se substituant à la parenté, invente d'autres formes de familialité, d'autres manières de « faire famille » qui ne sont pas sans remettre puissamment en question nos catégories mentales et sociales, notamment celles relatives au Genre, entendu comme production sociale et culturelle du féminin et du masculin à travers la binarisation et la hiérarchisation des sexes. Rappelons l'origine de la fortune récente du concept de parentalité. C'est au début des années trente, en effet, que l'anthropologue Bronislaw Malinowski inaugure la notion de parentalité⁸ (*parenthood* en anglais), mettant ainsi l'accent sur le fonctionnalisme parental, ou plus précisément sur la parenté comme système de fonctions distribuées entre procréation, nourrissage, éducation, attribution d'identité et détention de droits et de devoirs à l'égard de l'enfant, selon Esther Goody⁹. Notons que la parentalité

⁵ Cf. Georges Duby *et alii*, *Amour et sexualité en Occident*, Paris, Le Seuil, 1991.

⁶ U. Beck, « La religion séculaire de l'amour », *Revue de philosophie et de sciences sociales*, n°2, 2001, pp.29-44, 2001.

⁷ Paris, Presses Pocket, 1993.

⁸ "Parenthood. The basis of social structure", in V. F. Calverton et S. D. Schmalhausen, dirigé par, *The New Generation : The Intimate Problems of Modern Parents and Children*, New York, The Macaulay Comp., 1930, pp.113-168.

⁹ *Parenthood and Social Reproduction. Fostering and Occupational Roles in West Africa*, Cambridge University Press, 1982.

entendue comme parenté multiple et ouverte est connue de longue date dans les sociétés non occidentales (Afrique, Asie, Océanie, notamment), comme le montre l'anthropologue Agnès Fine¹⁰. Loin de nos définitions étroites de la famille et de la parenté, ces sociétés répondent différemment à la question de savoir « qui est parent » ? Celui qui donne ses gènes ou celui qui donne naissance ? Celui qui prend soin de l'enfant et l'élève ? Celui qui lui donne son nom et lui transmet ses biens ? Autant de composantes de la parentalité qui sont dissociées dans d'autres sociétés, mais qui se recouvraient jusqu'à une date récente dans nos sociétés"¹¹.

La famille contemporaine devient ainsi le produit de la synthèse des contraires : elle a pour fonction de libérer et d'épanouir les individus et, dans le même temps, de les contrôler au moyen de normes sociales, qui pour être nouvelles et plus douces, n'en sont pas moins des normes, Claude Lévi-Strauss¹² nous rappelant utilement qu'il n'y a pas de société sans normes. L'émergence et le développement des technologies biopolitiques qui ont investi le corps, la santé, l'alimentation, l'habitat, la sexualité, à partir du XVIII^e siècle dans toute l'Europe¹³, montrent que la parentalité n'en constitue pas moins une nouvelle forme pluralisée de l'ordre social, un instrument d'agencement des pratiques individuelles et collectives, au sein de ce qui n'est plus pensé comme une institution, la famille, mais comme une réalité pratique. Le philosophe Gilles Deleuze relève que le milieu familial, quel qu'il soit, ne constitue jamais un milieu fermé sur lui-même, mais toujours un milieu ouvert sur un champ social, lui-même ouvert par des forces en devenir¹⁴. Et l'approche socio-historique, ainsi que nous allons le voir, nous montre que le champ des pratiques qui définissent les systèmes de parenté et les font évoluer vers la parentalité, fonctionne comme un opérateur de l'égalisation des sexes et des sexualités.

Ce que nous dit la parentalité, c'est que la famille naturelle n'existe pas, qu'elle est le produit, d'une part, des contraintes du milieu et du contexte, mais aussi du génie propre à chaque société humaine, de sa capacité d'invention et d'innovation ; d'autre part, de l'évolution des savoirs et des techniques, de la transformation organisationnelle et représentationnelle profonde des sociétés qui en résulte. L'idéologie de la famille naturelle et de la bio-parenté masque l'épaisseur considérable du champ des pratiques sociales et culturelles dont procède la parentalité, et donc l'historicité des parentés au pluriel, leur ouverture, leur évolution, ce que l'on appellera *l'imaginaire positif de la parenté*. De la vision théorico-morale de la parenté émerge une hiérarchisation des familles ; de sa vision fonctionnelle et pratique, la parentalité, émerge une égalité de toutes les formes de familles qui structurent les nouveaux modes de socialisation contemporains. Dans un texte original¹⁵, Gilles Deleuze parle de la « naissance de l'Hybride moderne » : comment les désirs et les pouvoirs, les nouvelles exigences

¹⁰ Cf. A. Fine, dirigé par, *Adoptions. Ethnologie des parentés choisies*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1998.

¹¹ Agnès Fine, "Pluriparentalité et système de filiation dans les sociétés occidentales", in D. Le Gall et Y. Bettahar, dirigé par, *La pluriparentalité*, Paris, Presses universitaires de France, 2001, p. 78.

¹² Cf. C. Lévi-Strauss, *Les structures élémentaires de la parenté*, Paris, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales), 2017.

¹³ Cf. Michel Foucault, *La naissance de la clinique*, Paris, Presses universitaires de France, 2000.

¹⁴ Cf. *L'Anti-Édipe. Capitalisme et schizophrénie*, Paris, éditions de Minuit, 1972.

¹⁵ *Deux régimes de fous. Texte et entretiens 1975-1995*, Paris, éditions de Minuit, 2003.

de contrôle, mais aussi les nouvelles capacités de résistance et de libération, vont s'organiser, s'affronter sur ces lignes. "Avoir une chambre à soi" est un désir, mais aussi un contrôle. Inversement, un mécanisme régulateur est déjà hanté par tout ce qui le déborde et le fait craquer du dedans ».

Biopolitique de la parentalité

En 2010, la France crée officiellement un Comité national de soutien à la parentalité (CNSP), institution rattachée au premier ministre ayant pour fonction de contribuer à la conception, à la mise en œuvre et au suivi de la politique et des mesures de soutien à la parentalité définies par l'État et les organismes de la branche famille des organismes de la sécurité sociale. En 2011, ce comité énonce et légitime la définition suivante de la parentalité : elle « désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. C'est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle, sociale. Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant. Cette relation adulte/enfant suppose un ensemble de fonctions, de droits et d'obligations (morales, matérielles, juridiques, éducatives, culturelles) exercés dans l'intérêt supérieur de l'enfant en vertu d'un lien prévu par le droit (autorité parentale). Elle s'inscrit dans l'environnement social et éducatif où vivent la famille et l'enfant ».

À l'intérieur de cette définition, quatre idées majeures se distinguent. La première est celle, nouvelle, de l'intérêt majeur de l'enfant. La deuxième est la désexuation totale des rôles parentaux qu'elle entraîne, tout lien entre Genre et parentalité étant rompu. Seule a droit de cité ici la relation « parent/enfant ». La troisième est l'ouverture et le débordement de la famille sur et par le milieu socio-éducatif. La quatrième, et non la moindre, nous dit que ce qui fait famille dans cette nouvelle définition, c'est le lien entre un enfant et un adulte, un lien se déclinant de manière fonctionnelle dans l'objectif d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant.

Cette triple dimension (soin, développement, éducation) n'est pas une nouveauté dans l'espace politique français. Elle trouve son origine lointaine mais indispensable au milieu du XVIII^e siècle, au moment de l'apparition d'une littérature nombreuse sur le thème de « la conservation des enfants ». Ce sont essentiellement des médecins (Des Essartz, Brouzet, Raulin, et d'autres) qui s'élèvent contre trois pratiques très répandues à cette époque : les hospices des enfants trouvés, l'élevage des enfants par les nourrices domestiques et l'éducation lointaine des enfants par les familles nobles et bourgeoises. Que disent ces médecins ? D'abord que le taux de mortalité des enfants recueillis dans les hospices est effrayant : 90 % d'entre eux meurent avant d'avoir pu se « rendre utiles à l'État », malgré les coûts d'entretien engagés par lui. Les ouvrages de ces médecins prônent l'utilisation de ces enfants à des endroits stratégiques du développement économique de la société et de l'État. Ils recommandent ainsi de sauvegarder le plus longtemps possible leur vie afin d'envoyer, par exemple, les bâtards repeupler les colonies, de fournir des forces dans la milice (à la place des enfants légitimes), dans la marine, et d'une manière générale dans toutes les activités militaires. La technique du nourrissage est très développée quant à elle

chez les femmes riches, mais aussi chez les femmes de commerçants et d'artisans qui travaillent. Les nourrices pauvres, prenant plusieurs enfants à la fois, ne sont pas souvent rémunérées et les laissent mourir de faim.

Le processus de conservation des enfants répond à plusieurs impératifs : il faut d'abord mettre fin aux méfaits de la domesticité et au type d'éducation mercenaire et, par la même occasion, valoriser les tâches éducatives. Or, parvenir à cet objectif suppose de développer deux dispositifs : un dispositif affectif : « le sentiment de l'enfance » si bien développé par l'historien Philippe Ariès dans *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*¹⁶, l'auteur montrant que la famille se transforme profondément dans la mesure où elle modifie ses relations internes avec l'enfant. L'invention de la médecine domestique renvoie à un ensemble de savoirs et de techniques qui doivent permettre aux classes nobles et bourgeoises de mettre les enfants sous la surveillance non plus des domestiques, mais des parents. Ensuite, il faut mettre en place une économie sociale autorisant de diriger la vie des pauvres et des classes populaires pour diminuer le coût social de leur reproduction, afin d'obtenir des soldats et des travailleurs pour un minimum de dépenses publiques. Cette économie porte un nom dès cette époque : c'est la philanthropie, nouvelle technologie du pouvoir qui diffère sensiblement de l'ancienne technologie du pouvoir que fut, dans les siècles précédents, la charité.

Les conséquences directes de l'emprise des technologies médicales sur les sociétés françaises et européennes, dans les classes supérieures d'abord, reposent sur l'ancêtre du *Care* ; autrement dit, sur le développement d'une doctrine médicale portant sur l'art d'élever les enfants du premier âge, associés à des guides et surtout à un arsenal de conseils sur l'éducation et l'hygiène à l'adresse des familles. Ainsi se met en place la figure nouvelle et imposante du « médecin de famille », médiation essentielle entre l'État et les classes sociales, mais surtout créateur et promoteur de la famille moderne. Ces liens nouveaux entre savoir médical et morale éducative, avec l'apparition de la santé comme technologie du pouvoir et du contrôle social, inaugurent ce que le philosophe Michel Foucault appelle « le biopolitique ».

La mère, une catégorie socio-technique innovante

Mais du point de vue du Genre, un glissement important s'opère : le médecin de famille va participer activement à la production de la figure de la mère de famille moderne, au moyen de la mise en place d'une alliance objective et pérenne entre le médecin de famille et la mère de famille qui devient, dès le XIX^e siècle, non seulement l'interlocutrice privilégiée, mais aussi le vecteur de la diffusion des techniques de préservation de l'enfant et de la famille, certains médecins allant même jusqu'à parler d' « infirmieriat domestique ». Tel est le terme utilisé en 1876 par l'hygiéniste Jean-Baptiste Fonssagrives, auteur du *Dictionnaire de la santé* qui ajoute : « J'ai l'ambition de faire de la femme une garde-malade accomplie comprenant toutes choses, mais comprenant surtout que son rôle est là et qu'il est élevé autant que secourable... le médecin prescrit, la mère exécute ». Nous trouvons là l'une des sources du *Care* contemporain ; autrement dit, de la dévolution culturelle des femmes et des filles aux fonctions du soin, de l'assistance, de la bienveillance envers les enfants, les personnes âgées et les malades. Mais

¹⁶ Paris, Plon, 1960.

paradoxalement, et comme par l'effet de ce que le philosophe allemand Georg Wilhelm Friedrich Hegel appelle « la ruse de la raison »¹⁷, cet asservissement des femmes aux soins de l'enfant constituera aussi le moyen de leur émancipation. En effet, l'équipage médecin/mère aura une profonde influence sur la réorganisation du groupe familial : la famille devient ce groupe qui se resserre sur les parents et les enfants et procède à une externalisation des domestiques, dangereux, malsains et ignorants. Le repliement sur un espace privatisé, plus sain, car plus étroit et se gardant davantage des influences extérieures nocives, inaugure la fin des promiscuités sociales pourvoyeuses de maladies, de morbidité et de mauvaises influences.

La famille devient l'instrument par lequel le médecin, mandaté par l'État et par la société, conquiert le marché de l'éducation, marché détenu essentiellement jusque-là par l'Église et par la religion. En se constituant sur cette nouvelle alliance avec les mères, la famille moderne a pour effet direct d'entraîner avec elle une promotion des femmes grâce à la reconnaissance sociale de leur utilité éducative. Celles-ci, à travers la catégorie sociotechnique de la mère, acquièrent un nouveau pouvoir dans la vie domestique, pouvoir qui vient ébranler l'autorité paternelle. En majorant l'autorité civile de la mère, le médecin lui fournit un statut social. C'est cette promotion de la femme comme mère qui servira d'ailleurs de point d'appui aux principaux courants féministes du XIX^e siècle.

Il en va bien autrement des milieux populaires où l'extension du contrôle médical sur les enfants des classes pauvres ne se fait que plus tardivement, au milieu du XIX^e siècle, avec l'apparition en 1865 à Paris, puis à Lyon, des premières sociétés protectrices de l'enfance qui visent à l'inspection médicale des enfants placés en nourrices, à perfectionner les systèmes d'éducation, mais aussi l'hygiène et surtout la surveillance des enfants des classes pauvres que l'on appelle alors « les classes dangereuses ». Ces sociétés de protection de l'enfance, où s'origine la fabrique de la parentalité européenne, s'appuient sur des comités de patronage qui organisent les secours matériels et sur les premières formes d'Assistance Publique qui vont peu à peu faire émerger la figure de la mère de famille populaire, devenue une sorte de nourrice qualifiée d'État dont le statut nouveau passe par le double dispositif de la rémunération collective et de la surveillance étatique et médicale.

Notons ici un fait important : dès la fin du XVIII^e siècle, une multitude d'associations philanthropiques (philanthropie des Lumières, œuvres religieuses comme celles de Saint-Vincent de Paul) se donnèrent pour objectif de venir en aide aux pauvres en moralisant leurs comportements par une incitation très forte à constituer une famille qui va être nouvellement définie de la manière suivante : des « pères et mères mariés » formant « un centre où les enfants sont nourris, vêtus et protégés », qui « envoient ces enfants à l'école et les mettent en apprentissage ». Ces stratégies de familialisation dans les couches populaires vont mobiliser au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle les stratégies implicites et explicites du Genre : comme dans les couches supérieures de la société, la mise en place volontaire d'un modèle familial uniformisé va prendre appui sur les femmes. En échange de la protection du mariage, elles fourniront dans le cadre de la famille un travail non rémunéré leur permettant d'acquérir des compétences domestiques

¹⁷ G.W.F. Hegel, *Leçons sur la Philosophie de l'Histoire*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 1987.

en créant un véritable intérieur, un havre de paix qui mettra fin, d'une part, à l'itinérance et au vagabondage des hommes ouvriers ; d'autre part, au règne de ces « assommoirs » dans lesquels Émile Zola campe l'ouvrier buvant sa maigre paye.

L'irréversible obsolescence du Genre

La décorrélation entre Genre et rôles parentaux constitue l'autre élément fort de cette redéfinition de la parentalité par le CNSP. La parentalité désigne ainsi une ouverture de la parenté conditionnée tant à son décentrement binaire et hétérocentrée, qu'à son éloignement de la famille nucléaire. La parentalité présente donc à la fois un nouveau régime de la reproduction biologique et sociale, mais aussi une affirmation politique de la primauté du social sur le biologique. Dès lors, la parentalité est apte à se diversifier en se pluralisant, les nouvelles parentalités s'affirmant résolument comme des parentalités au pluriel : homo, pluri, hétéro, mono parentalités, familles recomposées, adoptions simples et plénières, les nouvelles formes de sociabilité et de conjugalité redessinent les formes et les territoires de la parenté, désormais centrés sur une relation adulte/enfant qui échappe à l'espace du couple et de la conjugalité normative, mais aussi à l'hégémonie des figures de la mère et du père. Seul s'impose à présent l'adulte parent, non sexué, et éventuellement le co-parent, dont les rôles et pratiques se déploient bien au-delà de l'assignation classique de la fonction parentale au Genre. En ce sens, les nouvelles parentalités constituent un dépassement de la technologie du pouvoir qu'est le Genre, une forme de son abolissement.

C'est pourquoi, il faut poser ici l'idée de *la transgénéricité des nouvelles parentalités*. En montrant que le Genre, agent d'organisation symbolique et social, devient un dispositif sociotechnique obsolète, l'adoption du dispositif sociotechnique de la parentalité travaille à effacer le Genre, à le bouter hors des nouveaux systèmes de parenté. C'est bien de l'obsolescence du Genre que nous parlent les nouvelles parentalités, de son incapacité à rendre compte des mutations et des bouleversements de la famille. En n'étant plus organiquement rattachées aux catégories de la génitrice et du géniteur, les familles contemporaines s'affranchissent des catégories du masculin et du féminin, de la maternité et de la paternité, en soumettant par voie de conséquence la sphère juridique à de fortes sollicitations et remises en question. Et l'ébranlement général des normes qui en résulte affecte l'ensemble des domaines psychiques, sociaux, économiques, politiques et culturels.

Parmi ces derniers, la psychanalyse peine, du moins en France, à réformer ses préceptes et à proposer de nouveaux concepts et théories permettant de prendre en charge l'étude de la dimension psychologique et psychiques de ces transformations. Il faut citer ici, cependant, l'apport de ces deux psychanalystes novateurs et dissidents que sont Geneviève Delaisi de Parseval et Michel Tort qui plaident de longue date pour une appropriation des enjeux psychiques des mutations anthropologiques. Dans son ouvrage *La part du père*¹⁸, Geneviève Delaisi de Parseval analyse la multiplicité des figures du père issues de l'ingénierie des nouvelles formes de famille et de reproduction médicalement assistée. Ce qu'elle appelle « la définition psychologique de la paternité » rend possible selon

¹⁸ Paris, Points-Seuil, 2004.

elle le fait que le père ne soit pas un homme, mais un individu de sexe indifférent, assumant les fonctions autrefois dévolues aux hommes-pères. Geneviève Delaisi de Parseval nous aide ainsi à comprendre que la question du père, de la paternité, glisse vers celle de la parentalité.

C'est pourquoi, nous ajouterons que sociétés contemporaines sont celles qui n'ont plus besoin du père (ni de la mère conçue comme son opposé-complémentaire) mais qui nécessitent l'émergence de figures parentales, renouant ainsi avec l'un des sens étymologiques du latin *parens*, participe présent substantivé du verbe *parere* qui signifie aussi procurer, produire, puis enfanter, mettre au monde. Une étymologie qui indique que le mot parent contient en germe l'idée de sa propre neutralité de sexe et de Genre. Parent est un mot qui ne contient aucune nécessité d'élaborer un système de parentalité adossé à la différence des sexes (féminin-masculin), mais fait tenir celui-ci tout entier dans le fait de pro-curer, c'est-à-dire de prendre soin, produisant ainsi un effet qui est en lui-même principe d'engendrement. Quant à Michel Tort, ex-psychanalyste lacanien, il ne manque pas de montrer dans *Fin du dogme paternel*¹⁹ combien la volonté lacanienne de maintenir à toute force la figure du père comme pivot central de l'intelligibilité de nos sociétés – et comme voie d'accès au fonctionnement normal du sujet à travers la résolution du complexe d'Œdipe – constitue une guerre contre les femmes, déclarées inaptes à incarner la médiation du symbolique, agent d'humanisation du sujet. En refusant d'accorder aux femmes la capacité de faire entrer le sujet dans le monde du sens commun, l'ordre symbolique lacanien les repousse ainsi autant du côté du biologique, de l'organique que de l'inorganisé, de l'inarticulé et partant, de l'indifférencié.

À une parenté rabattue sur la généalogie et la filiation génétique, la parentalité oppose un devenir-parent social et culturel où mettre au monde un nouvel être humain relève moins de l'échange de gamètes, que d'un désir qui est à lui-même sa propre origine, son propre principe. Au reste, la parentalité se réapproprie une généalogie non plus biologique, mais sociale, de même qu'elle arraisonne une filiation qui ne doit plus rien à l'ordre des générations, mais tout à celui de la volonté. C'est pourquoi Agnès Fine pointe deux facteurs cruciaux dans les mutations de la parenté : l'émancipation des femmes et la volonté individuelle de devenir parent. « Chacun est convaincu », écrit-elle, « que la formation ou la rupture du couple et la constitution de sa descendance sont une affaire personnelle. Nous choisissons le nombre de nos enfants, le moment où nous les avons, nous pouvons devenir parent avec un nouveau conjoint, sans conjoint, devenir parent tout en étant stérile ou homosexuel »²⁰. Les technologies biomédicales relatives à la procréation assistée renforcent cette capacité décisionnelle propre à chaque individu et rabattent l'engendrement du côté d'une volonté personnelle de concevoir et de prendre en charge.

Dans son dernier ouvrage²¹, la grande philosophe et anthropologue américaine, Donna Haraway, exprime cela à sa manière, toujours originale : « Faites des parents, pas des enfants ». Autrement dit, le fait de prendre soin, d'élever,

¹⁹ M. Tort, Paris, Aubier, 2005.

²⁰ *Op.cit.*, p. 69.

²¹ *Vivre avec le trouble*, Vaulx-en-Velin, les éditions des mondes à faire, 2020.

d'éduquer, ne passe pas nécessairement par la reproduction des corps, le taux exponentiel de reproduction de l'humanité ayant pour effet la mise en péril de la survie de la planète, selon elle. Mais chaque adulte peut devenir le parent d'autrui dans sa capacité à l'aider, à le guider et à le protéger. Nous touchons là à une sorte d'extension extrême du concept de parentalité qui a le mérite d'aider à repenser les formes de reproduction de notre espèce, à s'affranchir des contraintes et des barrières du support bio-organique pour s'épanouir dans le souci de l'autre, dans un geste qui fait de la pensée de l'altérité le fondement de toute humanité. Une altérité débarrassée du dispositif obsolète du Genre qui la borne et la restreint. Les derniers mots reviennent au philosophe espagnol Paul B. Preciado qui écrit²² : « Vous ne pouvez plus continuer à affirmer l'universalité de la différence sexuelle et la stabilité des identifications hétérosexuelles et homosexuelles dans une société où il est légal de changer de sexe ou de s'identifier comme personne de genre non-binaire, dans une société où il y a déjà des milliers d'enfants nés dans des familles non hétérosexuelles et non-binaires », avant d'ajouter que ce serait « aussi aberrant que prétendre continuer à naviguer dans l'univers avec une carte géocentrique ptolémaïque, à nier le changement climatique ou à affirmer que la Terre est plate ».

²² *Je suis un monstre qui vous parle*, Paris, Grasset, 2020, pp. 120-121.